



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DE GARRIGUES CAMPAGNE  
Séance du Mercredi 26 Juin 2024**

Date de la convocation du  
comité et affichage :

**18 Juin 2024**

**Nombre de membres :**

En exercice : **48**

Présents : 34

Représentés : 10

Absents : 4

Qui ont pris part au vote : 44

**Vote :**

**Pour : 44**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi vingt-six juin à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués, se sont réunis en nombre prescrit par la loi dans la Maison Vigneronne à CAMPAGNE, sous la Présidence de M. Jacques GRAU.

**Étaient présents :** ALIAGA Rémi, ANTOINE Pierre, BALAZUN Geniès, BASCOU Éric, BERGER Rose-Marie, BÉZIAT Patrick, BOTTRAUD Marie-Anne, CARRERE Christophe, COURNET Serge, DE MONTGOLFIER Isabelle, DEVRIENDT Denis, DOMENECH Jean-Marie, GALABRUN BOULBES Jackie, GAUD Jean-Claude, GRAU Jacques, GRAVEGEAL Jacques, IMBERT Jean-Claude, JEANJEAN Christian, LAFFORGUE Frédéric, LAGARDE Philippe, LECHEVALIER Stève, LOUCHE Christian, MARTINEZ Antoine, MARTINEZ Lionel, MARY Patrick, MAZOLLIER Élisabeth, MOYNIER Arnaud, NOËL Thierry, PECOUL Jean-Michel, PELLET Yvon, PEYRIERE Lionel, QUINET Thomas, RAYMOND Joël, ROUVIÈRE ESPOSITO Agnès

**Pouvoirs de :** ARMAND Jean-Claude à BEZIAT Patrick, DACHEUX Jean-Philippe à GALABRUN BOULBES Jackie, CASTANIÉ Geneviève à BOTTRAUD Marie-Anne, ESCURET Serge à MARTINEZ Antoine, ESPINOSA Gérard à DE MONTGOLFIER Isabelle, GLEIZES Guy à BASCOU Éric, MATHERON Françoise à PEYRIERE Lionel, MARTRE Guy à NOËL Thierry, MEISSONNIER Jean-Luc à MAZOLLIER Élisabeth, NADAL Karine à MARTINEZ Lionel.

**Absents :** CAUSSIL Frédéric, DEWINTRE Thierry, GARCIA Michel, REVOL René.

**Secrétaire de séance : Mme Jackie GALABRUN BOULBES**

Après l'appel des présents, le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la présente séance

**Objet : Délibération N° 2024-06-26-015**

**Décision Modificative n°1 du budget eau brute exercice 2024.**

Monsieur Éric BASCOU Vice-Président délégué rappelle que par délibération en date du 21 Février 2024 le Budget Primitif 2024 Eau Brute a été adopté. A ce jour, et afin de permettre la prise en compte d'opérations non programmées lors de l'adoption de ce dernier et de faire face aux nouvelles recettes et dépenses à intervenir jusqu'à la fin de la période du présent exercice budgétaire il convient d'adopter la décision modificative ci-après :

**SECTION INVESTISSEMENT :**

Recettes		Dépenses	
Chap. 021	- 5 000.00 €	Chap. 020	- 5 000.00 €

Le montant de la section d'investissement s'élève à :

Dépenses : 224 275.68 €  
Recettes : 224 275.68 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 034-253400725-20240626-2024\_06\_26\_15-DE

## SECTION EXPLOITATION :

Recettes		Dépenses	
		Chap. 011 – Art. 605	+ 10 000.00 €
		Chap. 022	- 5 000.00 €
		Chap. 023	- 5 000.00 €

Le montant de la section d'exploitation est inchangé et s'élève à :

Dépenses : 545 618.90 €

Recettes : 545 618.90 €

### Le Comité Syndical,

**L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu, Monsieur le Président soumet le projet au vote à l'assemblée qui adopte à l'unanimité (0 abstentions, 0 voix contre) la proposition formulée.**

Ainsi fait et délibéré,  
les jours, mois et an que dessus.  
Signé par les membres présents.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations.



**Le Président**

**Jacques GRAU**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (articles R 421-1 et 421-2 du Code de la justice Administrative). Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).